



NOTE D'INFORMATION

Organiser l'apprentissage tout au long de la vie: exploiter au mieux les outils et principes européens

La réussite de leur mise en œuvre dépend de la bonne compréhension de leur interaction

À l'heure où les compétences d'une main-d'œuvre vieillissante risquent d'être dépassées en raison des changements rapides et où l'Europe se transforme en une société de la connaissance, l'Union européenne, d'autres pays européens ⁽¹⁾ et les partenaires sociaux ont travaillé ensemble à l'établissement d'un cadre politique destiné à moderniser l'éducation et la formation.

En matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP), l'Union européenne a créé une plateforme destinée à la coopération et à la coordination volontaires entre les États membres, sous le nom de «processus de Copenhague».

Dans le cadre de ce processus, les États membres et les partenaires sociaux ont élaboré des outils et des principes européens communs (encadré n° 1), à savoir:

- le Cadre européen des certifications (CEC);
- le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET);
- Europass;
- le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ);
- des principes et des lignes directrices en matière d'identification et de validation de l'apprentissage non formel et informel;
- des principes relatifs à l'orientation et au conseil tout au long de la vie.

Ces outils et ces principes constituent un cadre intégré, dont les effets dépendent de leur cohérence et de la manière dont ils interagissent. Leur mise en œuvre améliorera la transparence des qualifications, encouragera la mobilité et sera bénéfique pour les citoyens, en leur offrant une manière systématique de valider et de consigner leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences.

Les outils et les principes européens ont été développés suivant des rythmes différents au cours de la période 2004-2009. Pour chacun d'entre eux, les objectifs, les lignes

directrices et les calendriers sont approuvés au niveau européen et mis en œuvre par les États membres.

Tous ces outils et principes sont basés sur les résultats d'apprentissage, ce qui permet de mieux savoir ce que le titulaire d'un certificat ou d'un diplôme sait, comprend et est en mesure de faire. Ils prévoient également la reconnaissance des résultats d'apprentissage et améliorent la visibilité de l'apprentissage non formel et informel.

Le développement d'outils et de principes européens a favorisé le dialogue entre un large éventail de parties prenantes, comprenant notamment les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les établissements, les apprenants et les prestataires d'EFP du secteur public et privé. Il en résulte progressivement une compréhension commune des certifications et des relations existant entre elles. Ce dialogue a également permis d'améliorer les liens entre les différentes parties des systèmes nationaux d'éducation et de formation, de mieux comprendre comment les systèmes d'autres pays sont liés les uns aux autres et comment l'éducation et la formation peuvent davantage répondre aux besoins du marché du travail.

Europass, ECVET et la validation aident les personnes qui cherchent un emploi ou s'inscrivent à une formation. Depuis le lancement d'Europass en février 2005, 15,5 millions de CV Europass ont été créés en ligne. Des centaines de milliers d'Europass Mobilité, de suppléments au certificat et de suppléments au diplôme ont été délivrés. Plus de 150 projets pilotes européens testent actuellement ECVET afin de faciliter la mise en œuvre, dans l'ensemble des États membres, des systèmes de crédits dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels.

Des systèmes de validation des résultats d'apprentissage sont mis en place dans tous les États membres, reflétant les principes et les lignes directrices adoptés au niveau européen. Les pays ont développé des systèmes d'orientation tout au long de la vie, y compris pour les adultes, afin d'aider les citoyens à mieux gérer leur apprentissage et leur carrière.

Le CEC et le CERAQ fonctionnent au niveau systémique. La plupart des pays se sont engagés à lier, d'ici la fin 2012, leurs systèmes nationaux de certification au CEC, afin de

(1) Les États membres de l'UE et de l'Espace économique européen et les pays candidats.

faciliter la reconnaissance des certifications à travers l'Europe. En soutenant l'assurance qualité, le CERAQ favorise l'établissement de la confiance dans les certifications nationales d'EFP et leur comparaison au

niveau international grâce au CEC. L'amélioration de la qualité augmente l'attractivité de l'EFP.

Encadré n° 1. Outils européens communs

Cadre européen des certifications (CEC)



En tant que cadre de référence commun pour les certifications, le CEC soutient l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que la mobilité. Il comporte huit niveaux qui permettent de comparer les certifications nationales (enseignement général et supérieur et enseignement et formation professionnels) entre elles et avec celles d'autres pays. La création du CEC a entraîné le développement de cadres nationaux de certifications (CNC) dans de nombreux pays européens, qui les considèrent comme la meilleure manière d'établir un lien entre les certifications nationales et le CEC.

Système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)



L'ECVET encourage la mobilité géographique et professionnelle. Il aide à valider, à reconnaître et à accumuler des aptitudes et des connaissances professionnelles acquises lors d'un séjour dans un autre pays ou dans différentes situations, de sorte que ces expériences contribuent à l'obtention de certifications professionnelles.

Orientation et conseil tout au long de la vie

Le Conseil de l'Union européenne a adopté deux résolutions sur l'orientation: l'une en 2004 et l'autre en 2008. L'un des principaux objectifs de l'orientation tout au long de la vie est de promouvoir l'égalité d'accès et de participation à l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité dans les résultats de cet apprentissage ainsi que la participation au marché du travail.

Europass



Europass soutient la mobilité en aidant les citoyens à communiquer sur leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences acquises au cours de l'éducation, de la formation ou de l'expérience professionnelle ainsi que dans un contexte informel. Europass comprend cinq documents: le curriculum vitae et le passeport de langues ainsi que l'Europass Mobilité, le supplément au certificat et le supplément au diplôme, qui contiennent des informations supplémentaires sur l'apprentissage acquis lors d'un séjour dans un autre pays européen, en lien respectivement avec une certification d'EFP ou un diplôme d'enseignement supérieur.

Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ)



Le CERAQ a pour but d'améliorer la transparence, l'utilité pour le marché, la cohérence et la transférabilité des certifications de l'enseignement et de la formation professionnels à travers l'Europe. Le CERAQ est compatible avec les principaux modèles de qualité. Il comporte un cycle d'assurance et d'amélioration de la qualité fondé sur des critères de qualité et des descripteurs indicatifs. Il s'adresse à la fois aux systèmes d'EFP et aux prestataires d'EFP.

Validation de l'apprentissage non formel et informel

En 2004, le Conseil de l'Union européenne a adopté des principes européens relatifs à la validation. Ceux-ci ont été complétés en 2009 par les lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels. La Commission européenne prépare actuellement une recommandation européenne sur la validation.

Interaction entre les outils et les principes

Ces outils et ces principes facilitent la compréhension des certifications et encouragent l'apprentissage tout au long de la vie, en rendant les systèmes plus flexibles, ce qui favorise ensuite la mobilité professionnelle et géographique.

L'encadré n° 2 illustre la manière dont les outils et les principes interagissent dans la perspective du citoyen. Ils sont au centre du processus d'apprentissage et permettent aux citoyens:

- de présenter leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences en toute transparence, en améliorant l'accès à l'apprentissage et au marché du travail national et étranger;

- d'obtenir une vue d'ensemble des possibilités d'apprentissage;
- de planifier une carrière d'apprentissage tout au long de la vie, en leur permettant d'associer apprentissage dans un établissement scolaire et travail.

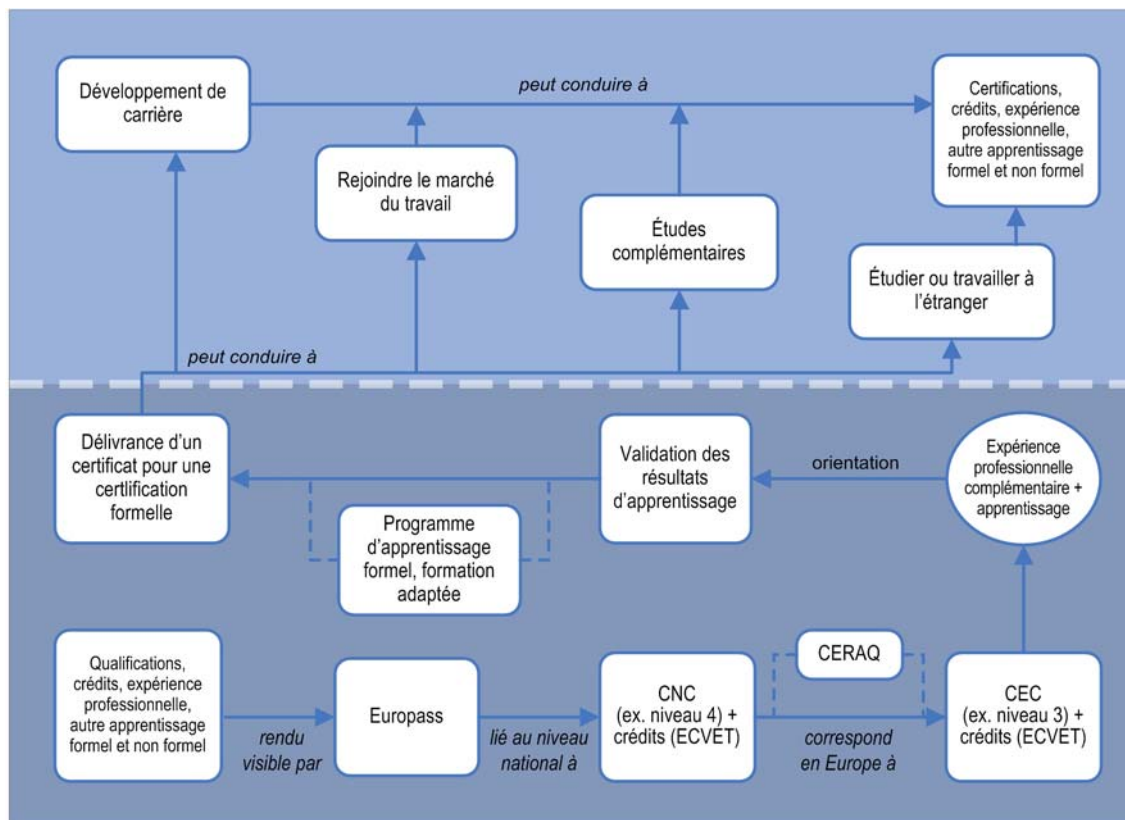
En réduisant les obstacles à l'apprentissage, les outils et les principes peuvent améliorer les perspectives d'emploi et de carrière.

Même si chacun de ces outils et principes poursuit son propre objectif, ce n'est qu'en interagissant entre eux qu'ils créent une synergie leur permettant d'exploiter tout leur potentiel et de produire les bénéfices escomptés pour les citoyens et les systèmes d'EFP.

Les citoyens devraient pouvoir profiter de cette interaction afin de tracer leurs parcours d'apprentissage. L'expérience et l'apprentissage sur le lieu de travail et dans la vie pourraient, par exemple, offrir au citoyen l'occasion d'obtenir une certification formelle. Soutenus par l'orientation tout au long de la vie, les citoyens peuvent prendre en toute

connaissance de cause des décisions au sujet de l'éducation, de la formation et du travail. Les systèmes de validation fondés sur les principes européens devraient permettre d'offrir aux citoyens une reconnaissance de leurs nouvelles connaissances, aptitudes et compétences.

Encadré n° 2. Interaction des outils et des principes européens communs



La validation peut ne pas mener à une certification totale voire partielle mais, pour de nombreux citoyens cherchant un emploi ou une promotion, il sera suffisant que leurs expériences soient identifiées et consignées de manière systématique. Cette situation offre plusieurs options aux citoyens. Ils pourraient suivre d'autres études, soit à un niveau supérieur, soit à un niveau inférieur, s'ils souhaitent se qualifier pour une nouvelle activité, un nouveau métier ou une nouvelle profession. Comme les certifications sont aussi comprises à l'étranger, il est également possible d'étudier ou de travailler dans un autre pays européen.

Il ne s'agit que d'un exemple de la manière dont les outils et les principes européens interagissent et rendent les systèmes plus flexibles et plus accessibles.

Cohérence, intégration et coordination

Afin de garantir une interaction efficace entre les outils et les principes européens, leur conception et leur mise en œuvre doivent être cohérentes. Dans certains cas, une intégration d'outils existants peut être nécessaire, dans d'autres cas, il

s'agit davantage de définir et de préciser le rôle que chacun joue par rapport aux autres et d'utiliser une terminologie commune afin de faciliter les références d'un outil à l'autre.

Une option possible serait, par exemple, de créer un système unique de crédits qui intégrerait ECVET et ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits). Toutefois, il importe de déterminer les limites de chaque outil, comme les systèmes de crédits et de validation. Ces deux outils offrent des possibilités de reconnaître un apprentissage en dehors du système national formel, mais chacun poursuit des objectifs spécifiques.

Les informations relatives aux relations entre les outils et les principes sont importantes et des mesures sont prises afin d'améliorer leur communication. Par exemple, dès 2012, les certificats et diplômes nationaux commenceront à indiquer leur niveau CEC. Les documents Europass feront référence aux niveaux CNC et CEC ainsi qu'à ECVET. Le rôle des CNC en tant que points de référence pour les autres outils est essentiel. La valeur et l'attrait des systèmes

de crédits et de validation sont largement renforcés lorsqu'ils sont intégrés aux CNC.

En résumé, les outils et les principes systémiques, tels que le CEC et le CERAQ, sous-tendent ceux utilisés par les citoyens, tels que l'Europass, l'ECVET et les systèmes de validation. Comme il a déjà été indiqué plus haut, le principe des résultats d'apprentissage est intégré à l'ensemble des outils et permet de faciliter leur cohérence et leur interaction.

Défis: changements culturels

Les circonstances sont favorables au succès de la mise en œuvre des outils et des principes européens. Ils bénéficient en effet d'un fort soutien politique et font partie de la stratégie de modernisation de l'éducation et de la formation. Les changements institutionnels, comme l'élaboration de programmes postsecondaires non supérieurs, de certifications professionnelles supérieures et le recours plus fréquent aux résultats d'apprentissage dans les certifications supérieures contribuent à rapprocher l'EFP et l'enseignement supérieur.

Toutefois, il est nécessaire de combler le fossé entre les concepts des outils et leur application aux réalités de l'éducation et de la formation nationales ainsi que des systèmes de certification nationaux. De nombreux pays ont recours aux résultats d'apprentissage afin de définir des descripteurs pour leurs niveaux CNC. Les résultats d'apprentissage doivent cependant être appliqués de manière cohérente et porter systématiquement sur les normes, les programmes de cours, les évaluations et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

En outre, il est nécessaire d'établir un lien entre les outils et le marché du travail. Dans l'ESCO (cadre européen des compétences et des métiers), la terminologie du cadre de qualifications est liée à la terminologie du marché du travail (métiers), ce qui permet d'établir un lien plus direct entre les qualifications (résultats d'apprentissage) et les besoins du marché du travail.

Les questions relatives à la prochaine phase de développement des outils et des principes européens sont en partie techniques (par exemple, un système unique de transfert de crédits pour l'éducation et l'EFP) et en partie politiques et culturelles (par exemple, l'égalité de valeur entre les certifications générales et professionnelles).

Les pays travaillent actuellement sur les outils et les principes européens sur une base volontaire et les mettent en œuvre par la consultation et la création de réseaux, et non par des réglementations européennes. Par conséquent, pour progresser, il est primordial de créer de larges partenariats fondés sur des intérêts liés à l'éducation, à la formation et au marché du travail (associant les partenaires sociaux et les secteurs économiques) au niveau européen et national.

Pour tirer tout le potentiel des outils et des principes européens, l'ouverture, le dialogue, la patience et la

détermination sont essentiels. Un suivi ainsi que des recherches et une évaluation complémentaires sont nécessaires et exigeront des ressources supplémentaires, même si les restrictions budgétaires limitent les investissements publics (encadré n° 3).

La pleine mise en œuvre et l'interaction efficace des outils et des principes européens contribueront largement à l'organisation d'un système moderne d'éducation et de formation en Europe et présentent un énorme potentiel pour bénéficier aux citoyens européens dans leur apprentissage et dans leur vie professionnelle.

Encadré n° 3. Suivi des évolutions

Le Cedefop contrôle régulièrement l'évolution des cadres nationaux de certification et d'ECVET en Europe. Il dresse également l'inventaire européen relatif à la validation de l'apprentissage non formel et informel et rédige régulièrement des rapports sur les progrès généraux du processus de Copenhague enregistrés au niveau européen et national. En outre, le Cedefop effectue des recherches et des analyses comparatives sur les questions en la matière et soutient le travail effectué par les réseaux sur la qualité et l'orientation tout au long de la vie.

Les travaux relatifs aux outils européens sont menés par la Commission européenne et soutenus par le Cedefop et des groupes de travail composés d'experts européens.

Les publications relatives aux outils et aux principes européens sont disponibles sur:

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/understanding-qualifications/index.aspx> et

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/developing-lifelong-learning/index.aspx>



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Note d'information – 9065 FR

Cat. No: TI-BB-11-008-FR-N

ISBN 978-92-896-0792-6, doi: 10.2801/80869

© Centre européen pour le développement de la formation

professionnelle (Cedefop), 2011

Tous droits réservés.

Les notes d'information sont publiées en allemand, grec, anglais, espagnol, français et italien. Pour les recevoir régulièrement, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante: briefingnotes@cedefop.europa.eu

D'autres notes d'information et publications du Cedefop sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx>

PO Box 22427, 551 02 Thessalonique, GRÈCE

Europe 123, Thessalonique, GRÈCE

Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020

Courriel: info@cedefop.europa.eu

visitez notre portail www.cedefop.europa.eu